

**SYNDICAT MIXTE DES COMMUNES ALIMENTEES PAR
LES CANAUX DE LA SIAGNE ET DU LOUP
- S I C A S I L -**

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
04 JUILLET 2025 – SEANCE ORDINAIRE**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre juillet, à dix-huit heures, le comité du Syndicat Mixte des Communes Alimentées par les Canaux de la Siagne et du Loup, régulièrement convoqué en date du 27 juin 2025, s'est réuni au SICASIL 28 Boulevard du Midi- Louise Moreau, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SAUVAGE.

Membres du comité du SICASIL :

- En exercice : 50
- Présents ou représentés : 41

Secrétaire de séance :

M. Jérôme COMBET

Pour la compétence eau potable :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 20

Etaient Présents :

Pour la CACPL

Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN, Marie TARDIEU ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Jérôme COMBET ; Eric CATANESE, Jacques NESA, Marc OCCELLI, Gilles GAUCI, Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC, Jean-Luc RICHARD ;

Pour la CAPG

Mme Michèle PAGANIN ;
M. Robert NOVELLI ;

Pour la CASA

MM. Jean LAVITOLA, Joseph CESARO ;

Etaient représentés :

Pour la CACPL

M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
M. Antoine BABU par M. Eric CATANESE ;
M. Didier CARRETERO par M. Marc OCCELLI ;
Mme Muriel DI BARI par M. Jacques NESA.

Pour la compétence incendie :

- En exercice : 25
- Présents ou représentés : 21

Etaient Présents :

Pour la Commune de Cannes :

**Mmes Françoise BRUNETEAUX, Noémie DEWAVRIN ;
MM. Jean-Michel SAUVAGE, Jérôme COMBET, Eric
CATANESE ;**

Pour la Commune du Cannet :

**Danièle NEVET ;
MM. Jacques NESA, Marc OCCELLI ;**

Pour la Commune de Mandelieu-La Napoule :

**Mme Marie TARDIEU ;
M. Gilles GAUCI ;**

Pour la Commune de Mougins :

MM. Guy LOPINTO, Jean-Michel RANC ;

Pour la Commune d'Auribeau-Sur-Siagne :

Mme Michèle PAGANIN ;

Pour la Commune de Pégomas :

M. Dominique VOGEL.

Pour la Commune de la Roquette-Sur-Siagne :

M. Robert NOVELLI.

Pour la Commune de Théoule-Sur-Mer :

M. Jean-Luc RICHARD,

Pour la Commune de Vallauris :

MM. Thierry COMODINI, Philippe SEPTIER.

Etaient représentés :

Pour la Commune de Cannes

**M. David LISNARD par M. Jean-Michel SAUVAGE ;
M. Antoine BABU par M. Eric CATANESE ;
M. Didier CARRETERO par M. Marc OCCELLI.**

M.SAUVAGE - Le quorum étant atteint je déclare la séance ouverte.

Désignation du secrétaire de séance en application des articles L.5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

M.SAUVAGE - Je propose de désigner Monsieur COMBET comme secrétaire de séance. Est-ce que cela vous convient, et bien écoutez Monsieur COMBET vous êtes désigné comme secrétaire de séance et je vous en félicite.

Monsieur Jérôme COMBET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

M. SAUVAGE - Nous avons aujourd'hui 6 rapports pour délibération. Vous avez reçu l'ordre du jour mais au préalable. Nous allons procéder à l'approbation du compte-rendu de notre dernière réunion du comité syndical durant lequel nous avions principalement approuvé les résultats des comptes administratifs 2024 et adopté les budgets primitifs pour l'année 2025 pour nos trois budgets « EAU POTABLE », « ENERGIES » et « DEFENSE INCENDIE ». Nous avions également une actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement ainsi que voté à l'unanimité la signature d'une convention concernant le programme WATTY à l'école.

Vous avez tous pris connaissance de ce compte-rendu donc je vous propose de passer au vote pour l'approuver. Est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ? Je vous remercie.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025 est adopté à l'unanimité.

M. SAUVAGE - Vous avez également pris connaissance (en annexe du document préparatoire) de la liste des marchés publics et avenants effectués par le SICASIL du 1er mars 2025 au 31 mai 2025. Avez-vous des observations, des commentaires ? Si personne n'a de remarques, je vous propose de passer au vote pour l'approuver. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ? Unanimité, je vous remercie.

La liste des marchés publics et des avenants pour la période du 01 mars 2025 au 31 mai 2025 est approuvée à l'unanimité.

RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – RAPPORTS ANNUELS DES DELEGATAIRES EXERCICE 2024

M. SAUVAGE - Et nous pouvons entrer dans le vif du sujet avec le premier rapport qui est un rapport dont vous avez l'habitude puisqu'il concerne le RPQS le rapport prix et qualité de service public de l'eau potable et les rapports annuels des délégataires pour l'exercice 2024. Comme chaque année, les rapports annuels des délégataires ont fait l'objet d'une présentation détaillée à la CCSPL (commission consultative du service public de l'eau potable) lors de la réunion du 20 Juin dernier et ont reçu un avis favorable.

Ces rapports présentent l'activité en détail du syndicat et des deux délégataires pour l'exercice 2024 mais nous avons préparé un petit diaporama très synthétique qui va vous retracer les chiffres clés et les temps forts de ce rapport et je passe la main à Monsieur le Directeur du SICASIL pour vous présenter ces quelques chiffres.

PRESENTATION PAR AURELIEN BEHAGUE

M. SAUVAGE – Bien merci Monsieur le Directeur, si vous avez quelque chose à retenir c'est la volonté du SICASIL de continuer ses efforts sur du long terme, comme vous le voyez on essaie de faire en sorte d'optimiser le rendement et le taux de renouvellement, de travailler sur le long terme de manière à laisser à nos enfants un outil et de l'eau dans le meilleur état possible. Je vous remercie pour cette présentation qui était aussi synthétique que précise. Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions ?

M. GAUCI – Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur le Directeur, j'en profite, puisque vous l'avez dit très justement dans votre exposé, pour vous remercier au nom du Maire de MANDELIEU et de l'ensemble de ses concitoyens et ma collègue Marie TARDIEU parce qu'effectivement vous avez effectué un travail colossal avec vos services, notamment vos services techniques que je tiens à féliciter. Bravo parce que l'on a des renouvellements, je ne veux pas revenir dessus mais on a fait beaucoup de travail notamment sur l'AEP à MANDELIEU et ça a été vraiment perçu d'une façon remarquable et pour ne rien vous cacher, moi qui fais pratiquement toutes les assemblées générales je peux vous dire que c'est unanime. N'oublions pas que nous sommes des habitants parmi des habitants, on est mandaté par les habitants et je peux vous dire que quand il y a des problèmes les gens vous le font remonter mais ils vous félicitent aussi. A MANDELIEU en tous cas on a cette facilité de voir les gens et d'en parler avec eux. Félicitations au SICASIL et au Vice-Président que je suis et surtout à l'ensemble de vos services techniques. Monsieur le Directeur bravo et merci une fois encore.

M. SAUVAGE – Je vous remercie pour ces mots, c'est apprécié. Monsieur le Directeur des Services Techniques est toujours là donc il entend directement et Monsieur le Directeur du SICASIL et de tous les services qui font, je vous le confirme, un travail remarquable au jour le jour merci de ce commentaire. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions sur ce rapport annuel ?

M. SEPTIER – Est-ce que toutes les usines de traitement des eaux sont équipées de groupes électrogènes de secours ?

M. SAUVAGE - Alors oui, si vous faites référence à l'incident de fin mai, nous avons d'ailleurs toujours des actions de retour sur ce qu'il s'est passé, vous avez constaté qu'il n'y a pas eu de souci au niveau de la distribution de l'eau potable. Pour répondre à votre question, oui les usines ont des groupes électrogènes, mais les groupes électrogènes ne marchent pas pendant trois semaines. Enfin, pour certains ça peut avoir une durée de vie, en termes de capacité de production, qui peut être limitée. Nous avions fait le point avec Aurélien BEHAGUE à 10 h 00 la capacité était, de mémoire, à 2 500 mètres cubes heures avec les groupes sans électricité, ce qui correspondait à ce dont nous avions besoin à cette période-là. Aujourd'hui, nous devons être un petit peu plus, mais fin mai nous étions à 2 500 mètres cubes heures. Les principales inquiétudes étaient sur certains réservoirs, ceux qui sont en hauteur, des pompes étaient nécessaires pour monter l'eau dans les réservoirs et là nous n'avions pas de groupes électrogènes particuliers. Nous avons envoyé des gens pour vérifier l'état des réservoirs. Nous avions le dernier état avant la coupure, après on ne sait pas précisément en une heure ou deux heures comment le réservoir s'est vidé. Comme il n'y avait plus de téléphone, il fallait courir ! Pour répondre à votre question oui c'est équipé, oui ça a tenu pour une coupure qui a duré de 10 h 00 à 16 h 00 à peu près. On a eu aucun manque d'eau sur le périmètre et on était sécurisé sur la production de la majeure partie du périmètre. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires, d'autres questions ?

Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contre ? Des abstentions ?

Le Rapport Prix et Qualité du Service Public de l'eau potable et les rapports annuels des délégataires pour l'année 2024 sont approuvés.

M. SAUVAGE - Ils seront donc prochainement mis en ligne. Nous en avons ici quelques exemplaires mais nous le mettront très rapidement en ligne sur le site internet du SICASIL cela vous permettra de le consulter de manière électronique.

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE 2025 – DECISION MODIFICATIVE N°1

M. SAUVAGE - Je passe au rapport n°2 qui concerne le budget principal eau potable 2025 dont nous avions parlé la dernière fois et la décision modificative n°1. Nous vous proposons de réajuster les prévisions que nous avons adoptées lors du précédent comité pour deux raisons. La première raison concerne les dépenses de fonctionnement : depuis décembre 2023 nous avions voté le fait que nous pouvions aller chez le notaire signer l'acte de propriété de l'usine l'APIE, ce que nous avons fait, nous sommes donc devenus propriétaire en décembre 2023 nous n'avions pas prévu la taxe foncière sachant qu'elle était prise en compte dans le contrat de délégation mais nous n'avions pas pris en compte que les services fiscaux ne permettent pas aux délégataires de payer directement cette taxe, donc il nous faut la payer et se faire rembourser par le délégataire. C'est donc un jeu à somme nulle que je vous présente aujourd'hui mais qui nécessite donc d'ajuster les dépenses de fonctionnement de 350 000 € et d'ajuster également les recettes de 350 000 € concernant le remboursement de ces taxes foncières par la société So'eau.

Concernant l'investissement je vous propose également d'effectuer des virements de crédits du chapitre 21 au chapitre 23 en enlevant 50 000 € au chapitre 23 pour les travaux et en ajoutant ces même 50 000 € au chapitre 21 pour permettre le renouvellement de télétransmetteurs. Ce sont des équipements qui servent à faire de la sectorisation et dont un certain nombre a besoin d'être remplacé. Je vous propose de prendre 50 000 € au budget travaux et de l'affecter à l'investissement pour remplacer ces télétransmetteurs.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces deux modifications ? Tout est clair ? Je vous propose de passer au vote ? Y-a-t-il des votes contre, des absentions ?

Unanimité, je vous remercie.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

M. SAUVAGE - Je vous l'avais évoqué lors de notre séance du 14 décembre 2023, nous avons une obligation réglementaire qui nous a été imposée et qui donc nous oblige à appliquer la norme M57 en remplacement du cadre comptable M14 pour le budget annexe « Incendie », en gros, je parle, sous le contrôle de Monsieur BERMOND qui m'arrête si je dis des bêtises dans mon explications, nous n'avions pas le droit d'avoir un budget annexe incendie qui était annexe du budget principal de l'eau potable, voilà c'est la beauté de l'administration. Donc la solution que je vous propose, et qui a été source de nombreux échanges avec les services de l'Etat, serait d'adapter la structure budgétaire syndical en procédant à la création d'un budget principal qui deviendra un budget principal « chapeau » et donc conserver les trois budgets que vous connaissez aujourd'hui : le budget que nous appelons encore aujourd'hui le budget principal eau potable et les deux budgets annexes incendie et énergie. Ces trois budgets deviendraient, si vous en êtes d'accord, des budgets annexes de ce budget principal « chapeau » qui servirait simplement à tracer les transferts.

Ces modifications budgétaires sont sans aucune incidence financière pour les collectivités membres, cependant pour ce faire il convient de modifier les statuts du syndicat pour répondre à cette obligation et donc appliquer cette nouvelle réglementation dès l'exercice comptable prochain. Puisque nous devons faire une modification des statuts nous avons également inscrit, dans les nouveaux projets de statuts, une disposition permettant d'assurer explicitement la distribution d'eau brute à partir du canal de la Siagne. Historiquement, le SICASIL, via son délégataire, délivre à certains usagers riverains du canal de l'eau brute essentiellement à des fins agricoles. Et cela ne figurait pas dans les statuts et en parallèle, j'ai demandé aux services du SICASIL de travailler sur un règlement de service spécifique qui devrait faire l'objet d'une présentation lors d'un prochain comité.

Je vous rappelle que ces nouveaux statuts doivent être approuvés par vos assemblées délibérantes. Je vous remercie par conséquent de bien vouloir ajouter ce point aux prochains ordres du jour de vos conseils municipaux et communautaires. Lorsque la délibération concernant la modification statutaire sera exécutoire elle vous sera adressée pour présentation à vos assemblées dans les trois mois. Une absence de réponse sera considérée comme tacitement favorable. Cependant, afin que la mise en place des changements budgétaires soit rapidement effective, nous vous encourageons à procéder le plus rapidement possible au vote de ces nouveaux statuts. Bien entendu nous vous ferons parvenir tous les éléments nécessaires à ces délibérations.

Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ? Je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

Unanimité, les modifications statutaires sont approuvées, je vous en remercie.

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SICASIL, LA CAPL ET LA SOCIETE ENERGIE MARINE CANNES CROISETTE

M. SAUVAGE - Comme vous le savez peut-être la CAPL a réalisé des travaux sur le réseau d'assainissement du boulevard de la Croisette à Cannes, assez impressionnantes d'ailleurs, et a anticipé l'attribution d'une DSP (attribuée à la société Energie Marine Cannes Croisette) liée à la création d'une centrale de thalassothermie destinée à alimenter un réseau de chaud et de froid. Le SICASIL envisage, à l'automne 2026, la réalisation de travaux sur des réseaux d'eau potable sur un périmètre d'intervention et une temporalité similaire aux travaux de création de cette thalassothermie.

En conséquence, je vous propose d'acter la création d'un groupement de commandes entre le SICASIL, la CAPL et la société Energie Marine Cannes Croisette afin d'optimiser les dépenses et diminuer les nuisances liées aux travaux. Donc faire tous les travaux au même moment.

Si vous êtes favorables à ce groupement de commande je vous remercie de m'autoriser à signer ladite convention.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote, qui vote contre, qui s'abstient ?

Unanimité, je vous en remercie.

MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DES CHEQUES EAU DANS LE CADRE DU FONDS DE SOLIDARITE DE LA DSP EAU POTABLE

M. SAUVAGE - Nous avons, dans un souci de justice sociale, voulu instaurer le dispositif des Chèques Eau et prévu au contrat So'Eau, une enveloppe de 5 000 € par an et donc j'ai souhaité mutualiser les crédits des trois premières années ce qui fait un crédit de 15 000 €. Cette somme sera répartie entre les 8 communes du périmètre concerné par ce contrat selon une clé de répartition, comme vous le savez il y a une forte disparité dans le nombre d'abonnés et d'habitants entre les différentes communes du périmètre, je vous propose d'avoir une part fixe qui est la même pour chaque commune de 1 000 € et que le reste soit une part variable qui tiendra compte du nombre d'abonnés par commune. Comme ça on essaye de faire un petit peu les deux : on ne pénalise pas trop les communes qui ont un faible nombre d'habitants par la part fixe et il y aura quand même une clé de répartition qui sera liée à la population donc je pense que ce mode de répartition permet d'être équitable dans le traitement territorial et dans la prise en compte des besoins. Une convention sera signée entre chaque CCAS et le déléguant So'Eau pour préciser les modalités et les montants d'attribution de ces chèques EAU.

Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions ? Je vous propose de passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes contres, des abstentions ?

Unanimité, je vous en remercie.

TARIFICATION DES EAUX D'EXHAURES DU PARKING LAMY

M. SAUVAGE - Je vous rappelle que depuis la construction de ce parking, que vous connaissez certainement tous, au bout de la rue d'Antibes. En 88/89, ont été découvert des sources d'eau qui étaient renvoyées depuis vers le réseau pluvial donc en mer. Depuis juillet 2023, et nous en avions déjà parlé ici, le SICASIL a souhaité revaloriser ces eaux (qui représentent en moyenne un volume d'un million de mètres cubes par an), donc on parle quand même de volumes qui sont importants, ce ne sont pas des choses négligeables. Nous avons installé depuis juillet 2023 deux bornes de puisage à la sortie du parking, visibles au-dessus, boulevard d'Alsace. Une borne complémentaire a été installée à proximité du Boulevard de la Croisette qui permettra de maximiser l'utilisation de cette ressource.

Je vous propose aujourd'hui de mettre en place une redevance pour l'utilisation de ces eaux qui permettra de financer les investissements et le fonctionnement de ces installations. Le tarif déterminé est inférieur à 25% au prix de l'eau potable pour encourager l'utilisation de cette eau et éviter le recours à de l'eau potable pour des usages d'arrosage et de nettoyage c'est quelque chose qui va dans le sens de l'histoire et j'ai presque envie de dire dans le bon sens de l'histoire.

Je vous remercie de bien vouloir m'autoriser à signer la convention qui définit les conditions financières qui concernent l'utilisation des eaux d'exhaures du parking LAMY et d'approuver cette redevance à compter du 1^{er} août 2025. Vous avez en détail page 43 du document préparatoire la proposition de revalorisation des tarifs.

Est-ce qu'il y a des questions, des commentaires ?

M. NOVELLI – Est-ce que la facturation sera effectuée par So'Eau ?

M. SAUVAGE - Ah non là c'est directement le SICASIL. Monsieur ONZON si vous pouvez préciser ?

M. ONZON – Que ce soit pour l'eau de Lamy ou l'eau du REUT, il y a des badges qui seront donnés aux services en question, ils seront obligés de badger pour déclencher la borne et que l'on sache combien on prend d'eau ce qui permettra d'une part de faire la facturation et ce qui permettra de pouvoir rendre des comptes et savoir combien on en utilise et pour quel type d'usage.

M. SAUVAGE - Voilà, est-ce qu'il y a d'autres commentaires, questions, demandes d'informations ? Oui Gilles ?

M. GAUCI - Pour votre information moi pendant des années je disais toujours mais pourquoi on ne se sert pas de cette eau et on me répondait à chaque fois : « mais non ça coûte trop cher pour monter la flotte, on ne peut pas s'en servir comme on veut... » Et c'est vrai, ça a fait l'objet de discussions. En tout cas c'est vrai que cette eau qui était perdue c'est bien dommage et tant mieux qu'on l'utilise, c'est très très bien !

M. ONZON – C'est vrai que le fait que la ville de Cannes ait repris en régie ses parkings et notamment le parking LAMY a facilité les choses pour que soient effectués les travaux à l'intérieur, recâblés les tuyaux, changées les pompes comme il faut. C'est facilitateur que la ville l'ait repris et entre-nous, ville SICASIL etc., on a pu organiser plus facilement les choses et je remercie Monsieur le Président de la Régie Cannes Parking.

M. SAUVAGE - J'en profite pour remercier le Président de la Régie Cannes Parking, ici présent et de re-remercier les services techniques également parce que de mémoire on a mis quelques mois, je crois qu'on a lancé en mars et en juillet on avait les services de la ville qui se servait de cette eau. Les services ont été très efficaces parce que même dans les parkings ça a demandé un peu d'ingénierie, de changer des canalisations de sens, c'est toujours compliqué.

M. ONZON – Les pompes rejettent à l'angle de la rue d'Antibes et de la rue d'Oran, là où il y a le début de la descente. Par contre ce n'est pas là qu'on allait mettre le camion en train de se remplir vu que on avait besoin d'un peu de temps. Donc dans le parking il a fallu en souterrain partir de ces pompes-là, aller à l'autre extrémité côté nord et remonter par la gaine de ventilation.

M. RICHARD – Il y avait un aspect technique à un certain moment, puisque j'ai eu à exploiter ce secteur, et effectivement il y avait un petit problème de législation au niveau de l'utilisation de ces eaux et donc à ce moment là il fallait tout un tas de processus qui disait : au niveau de l'hygiène « vous vous rendez-compte si c'est consommé ! » et donc c'est un peu comme l'utilisation des eaux qui sont traitées dans les stations d'épuration et qui ont gagné effectivement l'utilisation d'arrosage ou quelque chose comme ça c'était des pataquès et c'est pour ça que ça a retardé effectivement ce genre de dossier.

M. SAUVAGE - Tout à fait, est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ? Bien, est-ce qu'il y a des votes contre, des abstentions ?

Ce dernier rapport est approuvé à l'unanimité.

M. SAUVAGE - Et la dernière remarque fait un lien sur une de nos prochaines séquences puisque je vous rappelle que le bureau syndical se réunira le 17 juillet à 17h30 dans les locaux du SICASIL pour évoquer le sujet de la réutilisation d'eaux usées traitées. Nous avons également une séquence labellisation de l'eau potable programmée le 21 juillet 2025 à 15h30 au campus Georges Méliès à la bastide rouge ; et notre prochain comité syndical prévu le 26 septembre prochain. Je vous souhaite un bon feu d'artifice. Bonnes vacances et à bientôt.

La séance est levée à 19 h 08.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SAUVAGE", is placed to the left of a circular blue official seal. The seal contains the text "CONSEIL MIXTE DE L'ENEDOPEL", "SICASIL", and "DE L'AGGLOMERATION CANNES".

Jean-Michel SAUVAGE